



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué le 7 avril 2023 s'est réuni en session ordinaire, dans la maison communale d'Acy-en-Multien sous la présidence de Monsieur Jean-Michel RAMIZ.

Etaient présents : M. Jean-Michel RAMIZ, M. Bernard ELOI, M. Renan VOGELS, Mme Stéphanie RAMIZ, Mme Amandine MARY, Audrey DOURVER, Mme AUVRAY Nadège

Absents excusés : Mme Christelle GOBET

Absent: Mme Charlotte BOURE, M. Sebastien MARTY, M. Charles MENIL

Pouvoirs : Mme Christelle GOBET donne pouvoir à Mr Renan VOGELS

Secrétaire de séance : Mr Bernard ELOI

Ouverture de la séance à 21H00.

## I. DELIBERATION

<b>Objet : Budget principal : compte de gestion 2022</b>
----------------------------------------------------------

Le Maire expose :

Vous pouvez retrouver sur le compte de gestion le résultat comptable 2022 :

- - 54 098.70 euros en investissement
- 94 298,29 euros en fonctionnement

*(Le montant est excédentaires dans la section de fonctionnement mais à l'inverse le montant est déficitaire en section d'investissement).*

Le compte de gestion transmis par la trésorerie est identique au compte administratif de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget eau et assainissement, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

**DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, N'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le compte de gestion 2022.

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

## II. DELIBERATION

### Objet : Budget Annexe Eau et Assainissement : Compte administratif 2022

M. Le Maire, expose le compte administratif de l'année 2022 du budget annexe Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessous :

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Eau et Assainissement

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations exercice 2020	Section d'exploitation	1 510,70 €	95 808,99 €	94 298,29 €
	Section investissement	54 098,70 €	0.00 €	-54 098,70 €

#### RESULTAT COMPTABLE 2022

<b>Section fonctionnement</b>		<b>(Excédent)</b>	<b>94 298,29 €</b>
<b>Section investissement</b>		<b>(Déficit)</b>	<b>33 217,03 €</b>
Report exercice 2021	Report section d'exploitation 002		226 211,75 €
	Report investissement 001		423 642,97 €

<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>55 609,40 €</b>	<b>745 663,71 €</b>	690 054,31 €
---------------------------------------	--------------------	---------------------	--------------

Restes à réaliser en 2022	Section d'exploitation	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	0.00 €	0.00 €

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 510,70 €	322 020,74 €	320 510,04 €
	Section investissement	54 098.70 €	423 642,97 €	369 544,27 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>55 609.40 €</b>	<b>745 663,71 €</b>	690 054.31 €

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

### **III. DELIBERATION**

#### **OBJET : BUDGET ANNEXE : BUDGET PRIMITIF 2023**

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de voter le Budget Primitif par chapitre

ADOpte à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif du Budget Eau et Assainissement pour l'exercice 2022 comme il suit :

EXPLOITATION					
Chapitre		Dépenses	Chapitre		Recettes
11	Charges générales	6 475 €	70	Produits des services	50 000.00 €
66	Charges financières	0 €	74	Subventions d'exploitation	2 500 €
023	Virement à la section d'investissement	46 025.00 €			
TOTAL		52 500 €	TOTAL		52 500 €

INVESTISSEMENT					
Chapitre		Dépenses	Chapitre		Recettes
13	Subventions	8 325 €	021		46 025.00 €
16	Emprunts	0 €			
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €			
23	Immo. En cours	7 700 €			
TOTAL		46 025.00 €	TOTAL		46 025.00 €

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

### **IV.DELIBERATION**

#### **Budget Principal Commune : affectation de résultat du budget 2022**

M. Le Maire reprend les tableaux du Compte administratif et explique :

- Le résultat cumulé d'investissement est de – 21 917,64 euros
- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement au 1068 soit un montant de 108 572.26 euros.
- Le résultat de fonctionnement est de 244 994.62 euros

Ce qui est en investissement reste en investissement et idem pour le fonctionnement

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

**DECIDE à l'unanimité des membres présents l'affectation suivante :**

- **244 994.62 euros au compte 002, excédent reporté de fonctionnement**
- **- 21 917,64 euros au chapitre 001, excédent reporté d'investissement**
- **108 572.26 euros au chapitre 10, excédent de fonctionnement**

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

## V.DELIBERATION

### Objet : Budget : Décision modificative n°1

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n°1 afin de modifier le report au chapitre 002 et inscrire des crédits aux chapitres 023 et 021 virement de la section de fonctionnement et d'investissement

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et avoir délibéré,**

**Valide la révision de crédits suivante :**

244 994.62 € en recettes de fonctionnement article 002 chapitre 002

236 964.38 € en recettes d'investissement chapitre 021

236 694.38 € en dépenses de fonctionnement chapitre 023

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

## VI.DELIBERATION

### Objet : Tarifs communaux

#### Buvette:

Café	0.50 €
Bière	3.00 €
Canette	1.50 €
Eau 50 cl	0.50 €
Mojito	3.00 €
Frites	2 €
Swandwich	3 €
Crêpe	1.50 €
Part gâteau	1.00 €
Chips	0.50 €
Vin chaud	2 €
Croque-monsieur	3.50 €
Hot-dog	4 €
Menu boison+frite	7 €
Bouteille	10 €
Bouteille champagne	30 €
Choucroute menu avec alcool	20 €
Choucroute menu sans alcool	15 €
Boisson chaude	0.50 €

### **Salle communale:**

Pour les Acéens	250 €
Pour les Extérieurs	350 €

### **Concession cimetière**

Emplacement trentenaire	650 € Acéens
Habitant Extérieur	1300 €

### **Occupation domaine public**

Terrasse café	50€ pour 6 mois
Food-truck	35€ par mois

### **Droit de place**

Manège enfants	100 €
Glacier	30 €
Pêche au canard	30 €
Auto-tamponneuse	150 €

### **Emplacement vide dresing**

Pour les Acéens	6€ journée/ 12€ les 2 jours
Les habitants Extérieurs	7.50€ journée/ 15€ les 2 jours

### **Location de matériels**

Table	9 € caution de 200 €
Chaise	1 € caution de 200 €
Plancha	50 €
Friteuse	50 €
Barnum monté	150 € + 1500 € de caution

### **Bourse livres**

Acéens	2 €
Extérieur	3 €

<b><u>Location parking + badge</u></b>	18€/mois    5€/mois    (badge).
	Chèque caution 80€

**Brocante :** Acéens – 1.50 €/ml Extérieur- 3.00 €/ml Professionnel-7.50 €/ml

**Stère de bois** – 50€ le stère livré

**Chalets de Noël** – Mise en vente au prix de 6 000 € les 6

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

## **VII.DELIBERATION**

**OBJET : Subvention Enfance en fête**

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de marquer son soutien à l'association Enfance en fête et de lui verser une subvention annuelle de 500 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

**ADOPTE** à la majorité des membres présents

**AUTORISE** Mr le Maire à verser la subvention annuelle.

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

## **VIII.DELIBERATION**

**OBJET : Subvention les 3A-Amicale des Aînés d'Acy**

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de marquer son soutien à l'association 3A-Amicale des Aînés d'Acy et de lui verser une subvention annuelle de 500 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Mr le Maire à verser la cotisation annuelle.

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

## **IX.DELIBERATION**

**OBJET : Programme technique et bilan financier pour le réaménagement de l'école maternelle et extension du périscolaire pour l'intégration de la salle de motricité et locaux annexes**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

**APROUVE le programme technique ainsi que le bilan financier.**

**AUTORISE** Mr le Maire à inscrire la dépense pour 2023 au budget

ADOPTÉ à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque

**OBJET : Programme technique et bilan financier pour le réaménagement de l'école maternelle et extension du périscolaire pour l'intégration de la salle de motricité et locaux annexes**

L'ADTO (assistance départementale pour les territoires de l'Oise) est chargée de toute la gestion concernant la réhabilitation de l'ancienne école.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, ci-dessous le détail du bilan financier.

	<b>Bilan général – stade faisabilité</b>
	<b>H. T</b>
<b>TRAVAUX</b>	756 484€
<b>MAITRISE D'ŒUVRE COMPRIS MISSION OPC</b>	75 477€
<b>CONTROLE TECHNIQUE</b>	6 731€
<b>COORDINATION SPS</b>	8 240€
<b>DIVERS, ALEAS</b>	80 969€
<b>ASSISTANCE MO</b>	35 500€
<b>TOTAL</b>	963 401€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

**APROUVE le programme technique ainsi que le bilan financier.**

**AUTORISE** Mr le Maire à inscrire la dépense pour 2023 au budget

**ADOPTÉ** à la MAJORITE.

Vote : Pour 7 Contre 1

Pas de remarque